

## 1. IDENTIFICATION

1.1 Le « *Centre du dos* » est un **centre indépendant** appartenant à Benjamin Gesnot, dont le siège social se situe au numéro 160 de la de Villegas de Clercampstraat à 1853 Strombeek-Bever et dont le numéro d'entreprise est le BE0824.708.450. **Aucun médecin ou kinésithérapeute ne travaille dans ce centre.**

1.2 Benjamin Gesnot sera appelé ci-dessous « Responsable d'Entreprise », « Thérapeute », ou « Coach » en fonction du domaine dans lequel il intervient. Benjamin Gesnot n'est pas conventionné.

1.3 Le visiteur sera appelé « Patient » ou « Client » en fonction du domaine pour lequel il se présente.

## 2. CHAMPS D'ACTIONS

2.1 L'ostéopathie est un art de traiter avec les mains.

2.1.1 Dans le cas du « *Centre du dos* », le but principal est de soulager des douleurs inhérentes à des restrictions de mobilité ayant **une origine structurelle et non pathologique.**

2.1.1.1 Sont considérés comme ayant une origine structurelle les diagnostics de type (micro-)blocages articulaires entraînant des déséquilibres de force, de souplesse, de réactivité, d'équ Coasture ou des douleurs. Ces lésions pourront alors être traitées par le « *Centre du dos* ». **Ces lésions structurelles peuvent toutefois avoir une origine autre, de type inflammatoire plus ou moins aigu, de type arthrosique plus ou moins avancé, ou d'origine nerveuse, organique, viscérale, sanguine ou minérale plus ou moins graves. Dans ces cas, le thérapeute traitera les lésions tissulaires mais orientera le patient vers un confrère spécialiste ou vers le médecin traitant afin de traiter la pathologie.**

2.1.1.2 Sont considérés comme ayant une origine pathologique les diagnostics devant **obligatoirement être traités par voie médicale, à savoir les hernies, les fractures, les déchirures, les élongations, les entorses graves, les infections, kystes, tumeurs, corps étrangers,...** Les patients porteurs de telles lésions seront automatiquement renvoyés vers un confrère ou le médecin traitant.

2.1.2 **Le thérapeute peut exiger un rapport médical de type radiographique (ou autre...)** afin de déterminer avec plus de précisions quel sera le traitement à mettre en place et afin d'éviter ou de limiter le risque d'échec du traitement. Si le thérapeute manifeste la nécessité de ce genre de données, il peut refuser purement et simplement de traiter le patient jusqu'à l'obtention des données nécessaires. Le thérapeute n'est toutefois pas en mesure de fournir l'ordonnance d'imagerie ; cela incombera au médecin de famille ou au spécialiste.

2.1.3 Afin de mener à bien sa mission, le « *Centre du dos* » dispensera des soins tels que des massages ou des actes thérapeutiques (de type sportifs, tissulaires, énergétiques, M.T.P., fasciathérapeutique), des étirements (de type musculaires, ligamentaires ou articulaires), des corrections myotensives (via des techniques dites de contractés-relâchés) ou des corrections directes (de type *thrust* avec décoaptation –craquage– ou sans décoaptation –réaction réflexe–). **Le patient veillera à prévenir le thérapeute si l'un de ces traitements ne lui convient pas.**

2.1.4 Chaque soin auprès d'un patient sera précédé, premièrement, d'un entretien verbal afin de cerner les raisons de la venue du patient. **Le thérapeute ne sera aucunement responsable d'un échec (partiel ou total) du traitement en cas d'omission d'informations importantes de la part du patient.** Deuxièmement, les données émanant du patient seront recoupées à divers tests menés par le thérapeute dans le but de déterminer un diagnostic le plus précis possible. Ces tests sont de l'ordre palpatoire, myotensif, réflex ou des tests de mobilité. Une fois le diagnostic posé, et une nouvelle fois recoupé avec les dires du patient, le thérapeute procèdera à des manipulations et/ou des corrections comme explicitées dans le point 2.1.3.

2.2 Le coaching postural. Le « *Centre du dos* » propose des séances de coachings privés dont les buts sont multiples.

2.2.1 Le premier but est de prévenir des pathologies structurelles du corps afin d'éviter ou de limiter les risques de lésions profondes.

2.2.2 Le deuxième but est de participer au recouvrement de la santé après une opération chirurgicale, un traitement lourd ou après une lésion grave **ayant déjà fait l'objet d'une revalidation chez un kinésithérapeute, et quand l'aval de celui-ci aura été donné.**

2.2.3 Le troisième but est d'augmenter les capacités physiques dans le cadre d'une préparation à un événement sportif de plus ou moins haut niveau ou dans le cadre d'une préparation sportive inhabituelle pour le client.

2.2.4 Les points 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 sont organisés selon des exercices sportifs issus de la méthode A.Po.R. (Approche Posturo-Respiratoire) du Docteur Bernadette de Gasquet (Paris). Ils s'accompagnent d'informations théoriques orales et/ou écrites sur les origines et le fonctionnement du corps ainsi que d'exercices sportifs ou non à appliquer dans la vie quotidienne.

2.2.5 Le « *Centre du dos* » n'est aucunement responsable en cas de blessures survenues lors de la pratique d'un exercice, et ce même si cet exercice a été prescrit par le coach sportif, à partir du moment où le coach sportif n'est pas présent aux côtés du client lors de la réalisation de l'exercice et/ou si le client n'a pas respecté les consignes données par le coach sportif.

2.3 Le « *Centre du dos* » n'est aucunement responsable des résultats néfastes ou non résultats lors des sessions de coachings sportifs ou d'ostéopathie car le coach/thérapeute ne peut prédire quelle réaction un organisme pourra avoir. En cas de réactions étranges, douloureuses ou imprévues, le client/patient veillera à prévenir le coach/thérapeute immédiatement afin d'assurer le suivi et la correction du programme et des soins.

### 3. DUREE, TARIFS ET REGLEMENT

3.1 Chaque rendez-vous fixé a une durée de **30 à 60 minutes environ**.

3.2 Le prix sont fixés ci-dessus et sont soumis au régime de la TVA (Cf. [www.benjamingesnot.be](http://www.benjamingesnot.be)).

3.3 Annulation :

3.3.1 Toute annulation devra se faire au plus tard la veille du rendez-vous.

3.3.2 **Tout rendez-vous annulé le jour même sera du.**

3.4 Tout rendez-vous est **payable au comptant et en espèces ou par application bancaire** à la fin du rendez-vous. En cas d'impossibilité de paiement ou d'annulation le jour-même, une facture sera envoyée au patient/client avec une majoration de €10,00 de frais administratifs.

3.5 Le jour du rendez-vous, au moment du règlement, **le patient/client peut demander gratuitement une facture au thérapeute.**

3.6 Le « *Centre du dos* » **ne bénéficie pas des avantages de remboursement par l'INAMI ! Mais les patients en ostéopathie peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de la part de certaines mutualités.**

3.7 Les engagements de type « abonnements » ont une **validité limitée dans le temps**. L'annulation ou l'arrêt d'un abonnement ne sera possible qu'en cas de force majeure (pas en raison d'un déménagement ou d'un manque de résultat) et ne sera alors remboursable qu'à titre exceptionnel à la suite d'un accord passé entre le client et le coach/thérapeute.

### 4. ASSURANCES

4.1 Le « *Centre du dos* » est couvert par une assurance professionnelle et civile auprès des « Assurances Populaires—Belfius », Bureau Eric Maes SPRL—Boulevard des Invalides, 19 à 1160 Auderghem.

4.2 **Cette assurance couvre tout dégât corporel survenu et causé par le thérapeute/coach dans la pratique de sa fonction, en cas de manipulations dangereuses ou inhérentes aux consignes sportives données par le coach présent au moment des faits.**

4.3 **Toute blessure survenue à cause du patient/client lui-même avant, pendant ou après le rendez-vous ne sera pas couverte par l'assurance du « *Centre du dos* », ainsi que toutes blessures survenues à la suite du non-respect d'une consigne de sécurité donnée par le coach ou le thérapeute.**

4.4 Le parking situé devant le « *Centre du dos* » est un parking privé réservé à la clientèle/patientèle pendant la durée de son rendez-vous. L'usage de ce parking se fera dans le respect d'une libre circulation des véhicules. Le « *Centre du dos* » n'est pas responsable en cas d'accident sur ce parking, de même que tout accident survenu sur la rue ou aux abords du centre. Les patients/clients veilleront d'ailleurs à respecter le code de la route sur la rue.

### 5. INTIMITE ET SECRET PROFESSIONNEL

5.1 La pratique du massage ou parfois de l'ostéopathie se fait sur un corps partiellement dénudé afin que le thérapeute puisse davantage ressentir les diverses tensions sous la peau ou afin de ne pas tacher les vêtements avec de l'huile. **Le patient veillera à prévenir le thérapeute si cette pratique devait lui poser problème.**

5.2 Le thérapeute sera amené à poser ses mains sur le corps du patient/client, et notamment parfois sur certaines parties plus intimes comme le bas du dos, les fesses, le bas du ventre, le torse,... **Le patient veillera à prévenir le thérapeute si une région du corps devait lui poser problème.**

5.3 Dans la mesure du possible et en fonction du traitement à adopter, le thérapeute veillera à couvrir le patient.

5.4 Toutes les observations faites et informations reçues par le thérapeute resteront **confidentielles** et resteront au sein du « *Centre du dos* ». Celles-ci ne seront jamais utilisées et diffusées à quelques tiers que ce soit, à l'exception de promotions faites par et pour le « *Centre du dos* ».

5.5 Que ce soit pour un rendez-vous de massage de détente ou de massothérapie/ostéopathie, le « *Centre du dos* » ne pratique pas le massage sexuel.

## 6. CONTACTS

Pour toutes demandes d'informations complémentaires ne se trouvant pas dans la présente liste, veuillez contacter le siège social :

**« *Centre du dos* »**

**Benjamin Gesnot**

**de Villegas de Clercampstraat, 160**

**1853 Strombeek-Bever**

**[www.benajmingesnot.be](http://www.benajmingesnot.be)**

**[contact@benajmingesnot.be](mailto:contact@benajmingesnot.be)**

**+32 (0) 496 30 71 53**